



Merci de renseigner toutes les rubriques : Facilité de contact en cas d'annulation (SMS général).

Règlement uniquement par chèque : En cas d'annulation, les chèques ne seront ni encaissés, ni retournés mais simplement détruits.

# Les Commerçants du Quartier des Halles

## BULLETIN DE PARTICIPATION BROCANTEURS – ANTIQUAIRES

REDERIE DU DIMANCHE 2 octobre 2022  
AUCUNE RESERVATION SANS PAIEMENT PREALABLE

**A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES**

**A RENVoyer EN TOTALITE AVEC UNE ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE ADRESSE**

**AVANT LE 19 septembre 2022 à : A.C.Q.H.- B.P. 80909 - 80009 AMIENS Cedex 1**

Nom	_____	Prénom	_____	Souhaitez-vous une facture ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Adresse	_____			
Code Postal	_____	Ville	_____	
Profession	_____	Tél. Portable	_____	
N° de RC	_____	Adresse mail	_____@_____	

**Vous devez joindre impérativement la copie du RC pour valider l'inscription**

Nombres de mètres réservés : ..... mètres	Prix : <b>10.00 €</b> TTC le mètre (9.50 € et 0.50 € de participation pour la sécurité le jour de la réderie)-(TVA 20 %) <b>TOTAL TTC : .....</b>
--	--

**REGLEMENT UNIQUEMENT PAR**

Chèque bancaire (libellé à l'ordre de l'ACQH)

**Je, soussigné (e) \_\_\_\_\_ m'engage à respecter et à appliquer le présent règlement, dans le cas contraire, ma responsabilité personnelle pourrait être mise en cause.**

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature :

**CECI N'EST PAS UNE FACTURE MAIS UNE RESERVATION.**



**LES COMMERCANTS DU QUARTIER DES HALLES D'AMIENS**

**B.P. 80909 - 80009 AMIENS Cedex 1 - Tel : 06 78 04 71 20**

**MARCHE A REDERIE DU DIMANCHE 2 octobre 2022**

(Réservation à remplir et à renvoyer en totalité, ne fait pas office de facture)

**NOUVEAU REGLEMENT**

**Horaires de la réderie : 2 h 00 à 17 h 00. Véhicules autorisés sur le périmètre de 2 h 00 à 7 h 00.**

**TOUS LES VEHICULES DEVRONT EVACUER L'ENCEINTE DE LA REDERIE POUR 7H00 SOUS PEINE DE CONTRAVENTIONS ET D'ENLEVEMENT PAR LA FOURRIERE MUNICIPALE.**

**AUCUN VEHICULE MOTORISE NE SERA TOLERE de 7 h à 17 h.**

**NOUVEL ACCES AU PERIMETRE AUX VEHICULES MOTORISES : 17h00.**

**LES REMORQUES SONT AUTORISEES SUR LES EMPLACEMENTS.**

1. LE MARCHE A REDERIE EST RESERVE A LA VENTE D'OBJETS D'OCCASION.
2. La vente d'insignes et de tous reliquats rappelant la période nazie, est interdite ainsi que toute propagande.
3. La vente de produits alimentaires sous toutes leurs formes est interdite.
4. La vente d'animaux est strictement interdite.
5. L'emploi de sono ou de haut - parleurs est interdit.
6. Les contrevenants, qui n'auraient pas respecté le présent règlement, seront priés de quitter le marché à réderie sur le champ, sans prétendre à aucun dédommagement.
7. **Les places seront attribuées par les membres de l'A.C.Q.H. et ne pourront être ni échangées, ni rétrocédées. Les participants devront accepter la décision de placement ainsi que le présent règlement et nettoyer leur emplacement le soir après la manifestation.**
8. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons évoquées. Pas de remboursement, ni d'avoir en cas d'intempéries.

**CECI N'EST PAS UNE FACTURE MAIS UNE RESERVATION - A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES**

Nom	_____	Prénom	_____
Adresse	_____		
Code Postal	_____	Ville	_____

<b>METRAGE</b>	<b>× 10.00 € TTC/m (TVA 20 %)</b>	<b>MONTANT TTC :</b>
----------------	-----------------------------------	----------------------

**REGLEMENT : PAR CHEQUE BANCAIRE**